

Notice de sécurité au travail

Cette notice est publiée par l'association professionnelle suisse du vitrail et continuellement complétée.

Intoxication par le plomb

Présence de plomb dans notre profession

- Tout comme les sources évidentes telles les tiges de plomb, la grisaille, les émaux ainsi que l'étain de soudure contiennent aussi du plomb.
- Le danger d'intoxication au plomb existe également dans la restauration de verrières historiques au plomb.
- Afin de prévenir cette intoxication au plomb, certaines règles doivent impérativement être respectées.

Hygiène sur la place de travail

- Manger et fumer sur la place de travail est interdit.
- La place de travail ainsi que les outils servant à l'application de la grisaille, du jaune d'argent et des émaux doivent être nettoyés à l'eau chaque jour.
- La place de travail doit être nettoyée à fond une fois par semaine avec l'aspirateur.
- Porter des vêtements de travail et les laver régulièrement.
- Observer une bonne hygiène corporelle personnelle (se doucher et laver les cheveux après le travail).

Porter un masque de protection:

- Lors de travaux secs avec émail et grisaille (p.ex. brossage et enlevés).
- Lors de nettoyage de vieux plomb avec de la laine d'acier
- Lorsque l'on lime ou polit du plomb et des points de soudure

- Lors de l'utilisation de fraiseuses pour le démontage de vitraux (à cause du plomb du bord). Les joints de mastic contenant de l'amiante ne doivent pas être fraisés (voir plus bas).

Soudure

- Lors de soudures et d'étamage, on doit se servir d'une installation de ventilation pour évacuer les fumées nocives, directement en dessus du point de soudure.

Amiante dans notre profession en dessus du point de soudure

La présence d'amiante dans notre profession

En Suisse, l'utilisation de l'amiante est interdite depuis 1990. Dans de l'ancien mastic de vitrier, on peut par contre trouver des fibres d'amiante. Lors de travaux de restauration de cadres de fenêtres, on doit donc s'attendre à la présence d'amiante et le cas échéant, il faut prendre les mesures de protection nécessaires.

Des échantillons de mastic de fenêtre peuvent être envoyés pour analyse, par exemple auprès de l'entreprise Labtox (www.labtox.ch). Les analyses se font dans un délai de 36 heures et coûtent environ Fr. 60. - par test. Vous trouverez d'autres entreprises sur le site de la Suva (<http://www.suva.ch/fr/startseite-suva/praevention-suva/arbeit-suva/asbest-suva.htm>).

La Suva a publié une brochure intéressante pour les menuisiers (Nr. 84043) que nous pouvons utiliser aussi sans problème pour notre profession. Cette brochure contient en particulier une liste des mesures de protection.

Lors de travaux sur le mastic de vitrier contenant de l'amiante, on doit porter un masque anti-poussières fines du type FFP3. A la fin du travail, la place de travail doit être nettoyée avec un aspirateur muni d'un équipement amiante particulier (aspirateur industriel avec filtre H, classe de poussière H selon EN 60335-2-69, avec exigence supplémentaire pour l'amiante).

Par exemple: Aspirateur Nilfisk avec filtre d'amiante (env. Fr. 1'500. -)

Acide fluorhydrique

L'acide fluorhydrique fait partie des poisons les plus toxiques, ce qui signifie que les conditions de sécurité doivent être adaptées en conséquence. Il faut respecter une discipline stricte lors de contact avec l'acide. Voici une liste de règles à suivre:

- Lors de travaux avec de l'acide fluorhydrique, toujours porter des gants de caoutchouc intacts et des lunettes de protection.
- Les vapeurs sont également nocives et doivent être absorbées par un dispositif d'aération.
- La place de travail doit être équipée d'eau courante. Une douche doit être accessible (première aide en cas d'accident).
- Après la gravure, toutes les zones de peau doivent être soigneusement nettoyées et enduites de crème grasse pour la peau.

Premiers secours lors d'accident à l'acide fluorhydrique

L'hydrogène de fluor en tant que liquide, gaz concentré ou solution aqueuse est nocive et attaque la peau, les yeux et les voies respiratoires. L'effet typique lors de brûlure à l'acide est une douleur forte qui peut persister jusqu'à 2 jours. L'inhalation d'une concentration de 50 - 100 ppm (50 - 100 mg par kilo d'air) durant 30 à 60 minutes peut être mortelle.

Malgré une prise en charge médicale, une intoxication orale a le plus souvent une issue mortelle.

En cas de brûlure à l'acide, les premiers soins à prodiguer immédiatement sont les suivants:

- La zone de peau et les yeux qui ont été en contact avec l'acide doivent être rincés immédiatement à grande eau au minimum 10 minutes, pour des brûlures plus étendues sous la douche.
- Les habits éclaboussés à l'acide doivent être enlevés.
- En cas de brûlure à l'acide fluorhydrique non diluée, traiter les zones touchées avec le calcium gluconate hydrogel. Étaler immédiatement une couche de 5 mm et rincer après 2 minutes. Ensuite, appliquer encore une fois une couche et laisser sécher.
- Les accidents à l'acide fluorhydrique nécessitent toujours une prise en charge médicale. Il faut amener le set de premiers secours chez le médecin. On peut obtenir le set d'urgence pour les accidents à l'acide fluorhydrique dans les pharmacies (calcium gluconate hydrogel 2,5%; calcium gluconate 10%).

Vous trouverez la notice actuelle de l'Institut toxicologique concernant l'acide fluorhydrique à l'adresse suivante: [http://www.toxi.ch/upload/pdf/MBFlussaure\(f\).pdf](http://www.toxi.ch/upload/pdf/MBFlussaure(f).pdf)